

Compte-rendu de la séance du 29 Mai 2026

- Vente du logement 3 route de Chatillon-Coligny

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'offre d'achat présentée par Madame CHAABI Solène en date du 19 mai 2026 ; décide la cession de la maison d'habitation située 3 route de Châtillon, cadastrée section AA parcelle 115, au prix de 82 000,00 €, soit 76 000,00 € net vendeur et 6 000,00 € de frais d'honoraires d'agence, sans autre condition suspensive que les conditions légales ; autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente, ainsi que l'acte authentique de vente, et plus généralement tout document se rapportant à cette opération ; dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant

Le conseil municipal, après avoir constaté les candidatures déposées, procède à la désignation de :

Mme PARMISARI Christine comme représentant titulaire de la commune de Adon au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté des Communes Berry Loire Puisaye,

Mme HINGRE Christine comme représentant suppléant.

Questions diverses :

- Échange sur l'organisation de la fête de la musique : décision d'annulation de la manifestation
- Proposition d'acquisition d'un défibrillateur, assortie d'un contrat d'entretien (point inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal)
- Proposition d'acquisition d'un lecteur de puces électroniques pour animaux
- Demande d'un administré relative à l'installation d'un abri pour la table de ping-pong